

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
SITUATION AU 23 AVRIL 2015**

COMPTES DE L'EXERCICE 2014

La commission financière s'est réunie le 25 mars 2015 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, de Monsieur Roger Braillard, conseiller communal responsable du dicastère "Finances et impôts, justice, feu, militaire, protection civile" ainsi que de l'organe de révision MCM Conseil S.A. à Granges-Paccot, représenté par Monsieur Stéphane Guillet. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2014 nous ont été expliqués en détail. M. Guillet a qualifié la situation financière de la commune de très bonne.

La commission financière ainsi que Messieurs Buchs et Braillard se sont réunis une deuxième fois le 23 avril 2015 pour passer en revue les comptes 2014 de manière plus approfondie. Lors de ces deux rencontres, la commission financière a pu poser toutes les questions jugées nécessaires. Elle remercie toutes les personnes présentes pour leur disponibilité.

Dans son rapport du 25 mars 2015, l'organe de révision certifie que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi et recommande leur approbation.

Pour notre part, nous tenons à préciser qu'un déficit de l'ordre de CHF 92'360.00 avait été prévu au budget 2014. Finalement, c'est un résultat positif de CHF 5'351.78 au compte de fonctionnement qui est enregistré. A ce montant, viennent s'ajouter des amortissements supplémentaires de CHF 160'021.30 et des attributions à des réserves non obligatoires de CHF 62'201.00, portant le bénéfice réel 2014 à **CHF 227'574.08**.

Au 31 décembre 2014, la fortune s'élève à **CHF 1'428'360,16** et le montant des **réserves non obligatoires** à **CHF 948'511.60**.

Ce bon exercice est dû, d'une part, à la bonne gestion des dicastères et, d'autre part, à une augmentation des recettes d'impôts, mais surtout au retard pris par le district au niveau de ses investissements (home, cycle d'orientation, etc.).

La commission financière remercie le conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver l'exercice annuel 2014 tel qu'il est présenté.

Saint-Martin, le 28 avril 2015



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann